

Le Docteur Luc Fernandez est inscrit au conseil de l'ordre des médecins du Maine et Loire sous le N° 49 1 04145. Il est conventionné en secteur II- Honoraires libres.

Les Consultations :

Les consultations de chirurgie Plastique et Reconstructrice sont prises en charge par votre assurance maladie et les compléments d'honoraires peuvent être éventuellement remboursés par votre mutuelle. Le tarif de la consultation peut varier entre 23 et 60 euros, suivant le motif et la durée de celle-ci. Le Remboursement est calculé sur la base du tarif conventionnel de la sécurité sociale : 23 ou 44 euros si consultation de type C2 (avis spécialisé)

La consultation de chirurgie esthétique ne sera pas remboursée par votre assurance maladie. Son tarif peut varier de 50 à 80 euros.

Les Interventions :

Les interventions de chirurgie plastique et réparatrices seront prises en charge par votre assurance maladie. Elles peuvent nécessiter l'accord préalable du médecin conseil. Certaines de ces interventions feront l'objet d'un dépassement d'honoraire, qui pourra être éventuellement remboursé par votre mutuelle.

- ° Ablation de tumeurs cutanées sous anesthésie locale au cabinet : 60 euros
- ° Ablation de tumeurs cutanées en clinique avec reconstruction : 100 euros
- ° Plastie mammaire de réduction : 1000 à 1500 euros
- ° Plastie abdominale : 1000 à 1200 euros
- ° Plastie d'oreilles décollées : 300 à 500 euros.

Les interventions de Chirurgie esthétique ne seront pas prises en charge par votre assurance maladie. Elles font l'objet d'un devis obligatoire comportant les honoraires du chirurgien, de l'anesthésiste, les frais de clinique et de bloc opératoire, le coût du matériel implantable. Exemple d'honoraires chirurgicaux :

- ° Lipoaspiration simple ou multiple : 1000 à 2000 euros
- ° Chirurgie d'augmentation mammaire : 1500 à 2000 euros.
- ° Chirurgie des paupières : 800 à 2000 euros
- ° Lifting cervico-facial : 2000 à 3500 euros.
- ° Implants Capillaires : 2500 à 3500 euros.
- ° Injection de « Toxine botulique » : 350 euros
- ° Injection d'acide hyaluronique : 300 à 400 euros.

En ce qui concerne la chirurgie esthétique, les examens biologiques, la consultation d'anesthésie, les soins post opératoires, les transports en rapport avec l'intervention ne seront pas pris en charge par votre assurance maladie. Au même titre aucun arrêt de travail ne pourra vous être délivré.